

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la **CGT** Impôts-Trésor

N ° 48 / 25 janvier 2010



ON BOSSE ICI, ON VIT ICI, ON RESTE ICI !

Le 15 avril 2008 un vaste mouvement de grèves de travailleurs sans papiers démarrait en Ile de France pour obtenir la régularisation de leur situation sur la base de l'article 40 de la loi du 20/11/2007. Ils sont plusieurs milliers en lutte à ce jour, en région parisienne mais aussi en province.

Le 14 mai 2009, trois syndiqués CGT (Bakari, Balla et Samir), sans titre de séjour et travaillant à SécuriOuest pour Leclerc Paridis à Nantes, se mettent en grève pour obtenir la régularisation de leur séjour en France. Pas moins de treize manifestations ont eu lieu de juin à août dans la galerie marchande pour les soutenir.

La société gérante de la galerie a porté plainte pour « manifestations non autorisées portant une grave et légitime atteinte aux libertés fondamentales des commerçants »...et a eu gain de cause en justice. Comme dans bien d'autres domaines, la liberté du commerce prévaut sur les droits humains ! Les organisations syndicales engagées dans cette action ont été condamnées solidairement à verser 9000 € au total.

Aujourd'hui, la situation administrative de nos camarades piétine. La préfecture leur refuse toujours une autorisation de séjour. L'objectif de la CGT, comme du comité de soutien aux sans papiers, reste bien leur régularisation, ce qui offrirait un point d'appui et un espoir aux soixante autres salariés qui ont déposé un dossier à la préfecture

Une manifestation intersyndicale et inter-associations* de protestation et de soutien est organisée le jeudi 28 janvier à 17h30 devant la préfecture de Nantes. La CGT appelle les collègues des Impôts et du Trésor à y participer nombreuses et nombreux.

Mais en attendant, sans papiers, nos camarades, licenciés par leur employeur, n'ont plus de droit sociaux. Ils n'ont plus de revenu, ont des difficultés pour se nourrir, pour se déplacer (le bus coûte cher, et il y a la peur du contrôle sans ticket).

Dans cette situation, la solidarité, valeur fondatrice de la CGT, doit prendre toute son ampleur.

Dans l'urgence, le SNADGI a versé une contribution financière.

Aujourd'hui, le CGT DGFIP lance un appel à votre solidarité. Elle organisera une fois par mois une collecte qui sera annoncée par voie d'affichage, afin de garantir un versement régulier. Même limitée à 1€, toute participation sera utile et appréciée.

Ceux et celles qui ne verraient pas de collecte organisée dans leur lieu de travail peuvent faire parvenir leur participation à la solidarité collective, soit en la remettant à leur correspondant-e CGT habituel, que ce soit aux Impôts ou au Trésor, soit en l'adressant au SNADGI-CGT, cité Cambronne, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes (par chèque : libeller celui-ci à l'ordre de la CGT, en indiquant au dos : collecte sans papiers).

Pour une société digne et humaine, mobilisons-nous !

* CGT, CFDT, SOLIDAIRES, FSU, MRAP, LDH, GASPROM etc...



Mercredi 20/01 à 7h25, les forces de l'ordre ont procédé avec violence à l'évacuation des travailleurs sans papiers de l'ADEC (Paris 16ème). Ces travailleurs avaient témoigné le 13/01 à l'assemblée nationale, lors d'une conférence de presse, qu'ils avaient travaillé sur le chantier de l'immeuble de l'assemblée, au 101 rue de l'Université...

TRAVAIL DISSIMULÉ TRAVAILLEURS SUREXPLOITÉS

L'article suivant est paru dans Siné Hebdo en décembre 2009. Gérard Filoche, inspecteur du Travail réagissait aux déclarations de DARCOS et BESSON prônant la « fermeture administrative des entreprises utilisant du travail dissimulé ».

« Impossible d'y croire : Besson, Darcos prétendent lutter contre le "travail dissimulé" ? C'est pourtant la base du système libéral qui a permis les fortunes immenses des « majors » du bâtiment, qui est à la base du pillage des salaires dans la restauration, l'agriculture, la distribution, la confection, le nettoyage, les soins aux personnes et travaux domestiques...

C'est un système de déréglementation forcené qui sert à opposer les travailleurs entre eux, les sans papiers aux « régularisés », les intérimaires aux CDD, les précaires aux CDI, les CDI aux fonctionnaires : tous sont « tirés par le bas » par le moins disant social, par celui qui n'a pas le choix de refuser d'être exploité à mort. « -Tu veux être déclaré ? Je ne te prends pas, j'en trouverais un autre ». « - Combien tu dis pour le devis ? Non, pas possible, t'as qu'à te démerder comme les autres et prendre des gars moins chers si tu veux le marché ».

Les 5700 sans papiers en grève dans la région parisienne sont répartis dans 1800 entreprises. Darcos et Besson dans leur surenchère punitive vont-ils fermer ces 1800 entreprises ? Fermer Bouygues, Chiche ! Fermer administrativement les 61 % des restaurants d'Ile de France qui usent du travail dissimulé de sans papiers ! Chiche ! Fermeture administrative de la RATP ? elle sous-traite à des boîtes dont elle sait qu'ils emploient des sans-papiers comme des esclaves. Il suffit de visionner le film réalisé et diffusé clandestinement sur la triste exploitation des salariés travaillant de nuit dans le métro. Chiche ! EDF fait garder ses entrepôts par des gardiens sans papiers. La SNCF en use également. On en trouve dans des chantiers scolaires.

Bien sûr, ils n'en ont pas la moindre intention, c'est du pur affichage, de l'esbroufe. D'ailleurs, ils confieraient cela « aux préfets » : sur qui, sur quoi ceux-ci vont-ils s'appuyer ?

Et pourquoi ne pas « fermer administrativement » aussi les entreprises qui provoquent la mort au travail, qui ne respectent absolument pas les lois de la République en général ?

Pourtant il y aurait moyen de lutter contre la masse du travail dissimulé, qui concerne non seulement des centaines de milliers de sans papiers, des centaines de milliers de temps partiels utilisés indûment à temps plein, mais aussi des millions de salariés déclarés et contraints à des heures supplémentaires impayées non recensées (85 % du total du travail dit « au noir »).

Mais il y faudrait une réelle volonté politique, pas du bluff.

Qui est chargé de contrôler le respect des droits des travailleurs ? L'inspection du travail. Combien y a-t-il de sections d'inspection ? 450 dans toute la France en tout et pour tout. Quand elle dresse procès-verbal aux patrons en infraction qu'arrive-t-il ? 3 sur 4 sont classés sans suite !

Si Besson et Darcos avaient vraiment l'intention d'agir, ils doubleraient immédiatement les effectifs de l'inspection du travail chargée de cela et ils pousseraient au suivi judiciaire de nos procès-verbaux, ils réglementeraient la sous-traitance, le délit de marchandage et le prêt illicite de main d'œuvre ».